RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Lycéens

Parcoursup : les dates clés de l'édition 2023

Publié le 30 septembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © Brenda Blossom - stock.adobe.com

Le calendrier 2023 des inscriptions sur la plateforme en ligne Parcoursup vient d'être annoncé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Retrouvez ci-dessous les dates essentielles à retenir.

La procédure d'admission pour 2022 a pris fin le 16 septembre. 936 000 candidats ont pu postuler auprès de 21 000 formations proposant des diplômes reconnus par l'État, dont plus de 7 500 en apprentissage.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Tous les lycéens et étudiants en recherche d'une orientation (y compris sous statut apprenti) souhaitant s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux selon un calendrier défini.

Les dates à retenir pour 2023

La procédure se déroule en plusieurs étapes :

- **20 décembre 2022 :** ouverture du site d'information parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations ;
- **18 janvier 2023 :** ouverture de la plateforme Parcoursup et formulation des vœux (10 vœux maximum) ;
- **8 mars 2023 :** date limite de la formulation des vœux ;
- **6 avril 2023 :** date limite pour compléter son dossier et confirmer les vœux ;
- **1er juin 2023 :** lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) ;
- **Mi-juin jusqu'au 13 juillet 2023 :** lancement de la phase complémentaire.

Quels types de formation sur Parcoursup ?

- **Les formations non sélectives à l'université :** les différentes licences, les parcours spécifiques accès santé (PASS) et les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des places disponibles.
- **Les formations sélectives :** les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les BTS, les BUT, DNMADE, les écoles d'architecture, d'ingénieurs, de commerce et de management, les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) et autres formations paramédicales, les EFTS (établissements de formation en travail social), les Instituts d'études politiques, les 4 Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV), les formations aux métiers de la culture, de l'animation et du sport, des formations de la Marine, de l'Armée, etc.
- **Les formations en apprentissage :** ces formations permettent de se former en alternant périodes en centre de formation et en entreprise. L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.

➡ **À savoir :** les écoles d'art et du spectacle vivant sont disponibles dans le moteur de recherche Parcoursup mais, pour un grand nombre d'entre elles, les candidatures doivent se faire hors Parcoursup directement auprès des établissements. Pour chaque école concernée, les modalités de candidature sont précisées sur la fiche détaillée de la formation.

Si la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire ne relève pas de la procédure Parcoursup, adressez-vous directement à l'établissement concerné pour vous informer sur les modalités d'admission.

Comment accéder aux informations ?

Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les informations pratiques sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir vos choix.

Si vous êtes en situation de handicap, vous disposez également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. N'hésitez pas à prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

✎ **À noter :** un moteur de recherche vous permettra d'accéder à l'ensemble des formations disponibles pour la session 2023 dès l'ouverture du site, le 20 décembre 2022.
Vous pouvez, en attendant, consulter les formations proposées sur Parcoursup en 2022 .

➡ **À savoir :** le site de l'Onisep permet également de s'informer pour préparer son projet d'orientation.

Comment s'inscrire sur Parcoursup ?

Pour vous inscrire, vous aurez besoin des éléments suivants :

- une adresse électronique valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure ;
- votre identifiant national élève (INE - composé de 10 chiffres et 1 lettre ou 9 chiffres et 2 lettres - ou INAA en lycée agricole). Si vous êtes scolarisé à l'étranger (hors lycées français de l'étranger), cochez la case « Je n'ai pas d'INE » ;
- votre relevé de notes aux épreuves anticipées du bac.

L'avis d'imposition de vos parents ou tuteurs est nécessaire si vous demandez une classe préparatoire aux grandes écoles avec internat ou souhaitez effectuer une simulation d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.

✎ **À noter :** lors de votre inscription, vous devez saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée et un mot de passe. Un numéro de dossier vous est attribué. Conservez bien ces éléments. Vous pouvez également télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile.

Et aussi

- Parcoursup (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476)
- Brevet, baccalauréat et CAP : le calendrier des examens en 2023 (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15212)
- Bourse de lycée : vous pouvez faire votre demande jusqu'au 20 octobre (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14944)
- L'aide à la mobilité Parcoursup : qui peut en bénéficier ? (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14059)
- Bourses sur critères sociaux : augmentation de 4 % en 2022-2023 (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15079)

Pour en savoir plus

Le calendrier Parcoursup 2023
- **(https://www.gouvernement.fr/actualite/le-calendrier-parcoursup-2023)**

Premier ministre

Parcoursup : bilan de la procédure 2022 et calendrier 2023
- **(https://www.education.gouv.fr/parcoursup-bilan-de-la-procedure-2022-et-calendrier-2023-343051)**

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Comment rechercher une formation sur Parcoursup
- **(https://youtu.be/WJzf3wRqcWo)**

Ministère chargé de l'éducation

Étude d'opinion des néo bacheliers sur Parcoursup
- **(https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Mediatheque/89/8/Enquete_IPSOS_Parcoursup_Sept_2021_1419898.pdf)**

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation